Le système DEXCOM G4 Platinum prochainement remboursé

Qui est concerné ?

Le système DEXCOM G4 Platinum est réservé aux patients diabétiques (adultes et enfants agés d'au moins 2 ans) de type 1 dont l'équilibre glycémique est insuffisant malgré une insulinothérapie intensfiée (HbA1c ? 8%) et d'une autosurveillance glycémique intensive ou ayant souffert d'hypoglycémies sévères dans les 12 derniers mois.

Qui prescrit ?

Comme d'autres dispositifs de mesure de glucose en continu (Freestyle Libre, Minimed 640g) une prescription initiale par un diabétologue est requise durant laquelle une formation et une éducation spécifique devront être dispensées aux patients et à leur entourage. Cette prescription initiale devra être validée par une demande d'accord préalable du service médical auprès des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). A l'issue de cette période d'essai, une évaluation technique et médicale conditionnera ou non la poursuite du traitement via ce dispositif.

Ceux et celles qui l'utilisaient avant le remboursement pourront être éligibles sur prescription médicale et après accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour lire la position de la Fédération et connaître les conditions de prescription, vous pouvez lire notre communiqué de presse " Un dispositif supplémentaire remboursé : le G4Platinum (DEXCOM) ".

Pour découvrir l'étude du Diabète Lab sur le Dexcom (23/01/2018) :

" Dexcom : améliorer sa qualité de vie, à quel prix ? "

Crédit photo : © Dexcom G4 ® Platinum